

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Saint André Capcèze

Séance du 28 août 2020

Date de la convocation : 18/08/2020

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
11	9	10

Présents : Jean DE LESCURE, Michel VEYRUNES, Christiane POLGE, Claudie MICHEL, Marie-José HOQUET, Raymond COMBES, Nadine VOLPILIERE, Adrien PLANCHER et Alexandre ROUX

Joël ROMIEU ayant donné procuration Christiane POLGE.

L'an deux mille vingt et le *vingt-huit août* à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean DE LESCURE, Le Maire.

Claudie MICHEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Motion des trains de nuit

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Collectif des Usagers des transports du Haut-Allier et du Collectif Oui au Train de Nuit pour le retour des trains de nuit et l'amélioration des sanitaires dans les gares.

Des débats, il en ressort :

- que le retour du train de nuit Nîmes Alès Langogne Langeac Clermont-Ferrand Paris est urgent pour le désenclavement de nos départements,
- que l'amélioration des toilettes, W.C. et douches est d'une nécessité extrême afin que le retour des trains de nuit se fasse dans les conditions sanitaires en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SOUTIEN les initiatives du Collectif des Usagers des transports du Haut-Allier et du Collectif Oui au Train de Nuit

DEMANDE au Secrétaire d'Etat et à la S.N.C.F. :

- le retour de tous les trains de nuit et du train de nuit Nîmes Langogne Clermont-Ferrand Paris dans les plus brefs délais,
- la réouverture des douches dans les gares qui en sont équipées et/ou l'installation de douches temporaires (algéco),
- l'ouverture des toilettes dans toutes les gares à l'arrivée des trains de nuit,
- une meilleure information des usagers lors de la réservation : "trains temporairement indisponible" au lieu de "complets" quand ils ne le sont pas et une alerte réservation par courriel lors de la reprise de la réservation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Pour :10

Contre : 0

Le Maire,

Jean DE LESCURE

